

Beaupréau-en-Mauges, le 10 septembre 2025

Le maire de Beaupréau-en-Mauges  
aux  
Responsables des associations  
de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Objet : Demande de subvention année 2026  
N.Réf. : 20250910 /CD.CL

Madame, Monsieur,

Afin de permettre aux différentes commissions municipales d'examiner les demandes de subvention pour l'exercice 2026, nous vous invitons à déposer votre demande via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la commune, si votre budget nécessite un soutien financier de Beaupréau-en-Mauges.

**Nous rappelons que l'obtention d'une subvention une année ne garantit pas son renouvellement l'année suivante.**

Le dossier doit être bien complété, argumenté et accompagné de l'ensemble des **pièces justificatives**. Il devra être transmis **au plus tard le vendredi 14 novembre 2025** :

- De préférence par mail à l'adresse suivante : **subventions@beaupreauenmauges.fr**,
- Ou, à défaut, déposé directement à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai et de fournir tous les documents demandés afin de garantir un examen de votre dossier dans les meilleures conditions.

Par ailleurs :

- Les **associations sportives** sont invitées à solliciter également une subvention auprès de l'**Agence Nationale du Sport**, en se rapprochant de leur comité départemental ou de leur ligue régionale ;
- Les associations ayant une **vocation départementale ou régionale** sont encouragées à déposer une demande auprès du **Conseil Départemental** et du **Conseil Régional**.

Le service Finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christian DAVY,  
Adjoint aux Finances

